

Commerce
Le Canada
attaque
de front
les États-Unis
devant l'OMC

Page B 1



Marijuana
Les villes
pourront
interdire de
fumer dans les
lieux publics

Page A 3



www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIX N° 2

LE DEVOIR, LE JEUDI 11 JANVIER 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

CHANGEMENTS CLIMATIQUES New York intente une poursuite contre cinq pétrolières

La Ville les tient responsables des coûts engendrés par le bouleversement du climat

ALEXANDRE SHIELDS

Dans un geste qui risque d'alimenter le débat sur la responsabilité des entreprises pétrolières dans la crise climatique mondiale, la Ville de New York a annoncé mercredi qu'elle poursuit cinq géants du secteur des énergies fossiles. Elle les accuse d'avoir provoqué les bouleversements qui entraînent déjà des impacts très coûteux pour la mégapole américaine.

La poursuite intentée par New York vise directement cinq des principales multinationales du secteur pétrolier, soit BP, Chevron, Conoco-Phillips, ExxonMobil et Shell. Dans un langage sans équivoque, les documents déposés en cour les présentent comme des entreprises « qui ont fait tout en leur pouvoir pour créer cette menace existentielle ».

Dans une déclaration écrite publiée mercredi, le maire Bill de Blasio a aussi rappelé que des pétrolières étaient au courant depuis plusieurs années de la réalité des bouleversements climatiques, mais qu'elles ont sciemment « trompé le public pour protéger leurs profits ».

Une analyse publiée l'an dernier par *Environmental Research Letters* confirmait justement qu'ExxonMobil savait depuis les années 1980 que les changements climatiques étaient réels et causés par des activités humaines, mais a publiquement entretenu le doute sur cette réalité.

Selon le maire de New York, les cinq poids lourds du secteur des énergies fossiles doivent donc contribuer au financement du plan que la Ville doit absolument mettre en œuvre « pour protéger la ville et ses citoyens contre les impacts sévères des changements climatiques déjà en cours et à venir ». Jugeant sa ville « exceptionnellement vulnérable », Bill de Blasio a d'ailleurs souligné mercredi que cette crise environnementale sans précédent représente « le plus important défi » des prochaines décennies.

Déjà, New York a lancé en 2016 un programme de plus de 20 milliards de dollars pour

VOIR PAGE A 8 : NEW YORK

BUDGET DE MONTRÉAL

Plante brise une première promesse

À 3,3 %, la hausse moyenne de taxes sera plus élevée que l'inflation



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La mairesse Valérie Plante nie avoir trompé les électeurs et dit plutôt que son administration soumet un budget responsable.

JEANNE CORRIVEAU

Valérie Plante a essuyé une salve de critiques après avoir déposé un budget qui prévoit pour 2018 des augmentations de taxes dépassant l'inflation, malgré sa promesse faite en campagne électorale. La mairesse s'est défendue d'avoir manqué à sa parole, faisant valoir que son administration agissait de façon responsable en investissant massivement dans les infrastructures de l'eau. Reste que les Montréalais recevront des avis d'imposition en hausse moyenne de 3,3 %.

En campagne électorale, Valérie Plante avait promis de maintenir les augmentations de taxes en deçà du taux d'inflation, soit 2,1 %, selon les prévisions faites par le Conference Board du Canada pour 2018.

Alors qu'elle présentait le budget de son administration mercredi en compagnie de Benoit Dorais, président du comité exécutif, la mairesse a nié avoir brisé l'une de ses principales promesses. Selon elle, les Montréalais ont compris qu'en campagne électorale, elle parlait uniquement de l'impôt foncier, et non des taxes d'arrondissement et de la taxe d'eau. « Nous

avons toujours été clairs, en campagne électorale, [sur le fait] que nous n'allions pas augmenter les taxes foncières au-delà du taux d'inflation pour les besoins généraux. Cet engagement a été respecté », a soutenu Valérie Plante.

L'augmentation moyenne des taxes foncières a donc été établie à 1,9 %, mais s'y ajoutent la hausse des taxes d'arrondissement (0,3 %) et

VOIR PAGE A 8 : BUDGET

Lire aussi : Promesse non tenue. L'éditorial de Brian Myles. Page A 6

AUJOURD'HUI



Culture La force des mots. Oprah Winfrey nous a rappelé en fin de semaine l'énorme pouvoir des discours enflammés, écrit notre chroniqueuse Odile Tremblay. Page B 8



Avis légaux..... B 2
Décès..... B 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... A 5

WALKING CITIES

Guides littéraires dans les villes canadiennes

Découvrir Vancouver, Winnipeg, Toronto et Montréal en compagnie d'écrivains

CAROLINE MONTPETIT

Dans les pierres des murs, les poètes voient des histoires, entendent des chants lointains. Ce sont des caisses de résonance où se répercute le fracas des villes. Durant l'année 2017, le programme littéraire Walking Cities a réuni des écrivains canadiens et anglais pour les faire marcher dans les grandes villes du Canada : Vancouver, Winnipeg, Toronto et Montréal. Le tout est organisé par le British Council du Canada, d'où la forte représentation anglaise. Les vidéos qu'on en a tirées ont été lancées en décembre et sont désormais en ligne et accessibles à tous.

À Montréal, la rencontre a réuni le poète québécois Jonathan Lamy, seul francophone de l'ensemble du projet, l'artiste multidisciplinaire Moe Clark,



BRITISH COUNCIL/ERIC BENT/PRODUCTIONS SPECTRUM

Moe Clark, Rachel McCrum et Jonathan Lamy échantent, assis sur un banc à Montréal.

VOIR PAGE A 8 : GUIDES

ACTUALITÉS

COURSE À LA CHEFFERIE
CONSERVATRICEDes dettes
de près d'un
million pour
cinq candidats

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire
à Ottawa

Plus de six mois après la course à la direction du Parti conservateur, cinq des seize candidats entraînent encore une dette collective de près d'un million de dollars. La quasi-totalité de cette somme est toutefois imputable à deux seuls candidats: Maxime Bernier et Kevin O'Leary affichent une dette respective de 250 000\$ et plus de 500 000\$.

Ces deux aspirants chefs avaient récolté le plus de dons au fil de la course à la chefferie qui s'est terminée en mai dernier. Mais ce sont aussi eux qui entraînent les plus grosses dettes près de huit mois après la fin de la course, révèlent les rapports financiers des candidats. Des seize qui ont fait campagne, douze ont fourni leurs états financiers à Elections Canada.

L'homme d'affaires Kevin O'Leary a beau avoir fait campagne moins de trois mois, avant d'abdiquer, ce dernier doit encore rembourser 529 200\$ — dont 189 000\$ en dépenses qu'il avait lui-même assumées. Sa campagne affiche un surplus budgétaire de 15 178\$, qui ne suffira cependant pas à éponger sa dette.

Maxime Bernier est dans le même bateau. Sa campagne compte 920\$ en banque, mais le Beauceron traîne 250 400\$ en dépenses impayées.

La députée ontarienne Lisa Raitt traîne quant à elle un arriéré de 11 600\$. Elle ne pourra en payer qu'une petite partie avec les fonds de 650\$ qu'il reste à sa campagne. Andrew Saxton compte presque suffisamment de fonds, avec un solde de 5100\$, pour payer les 5930\$ qu'il se doit à lui-même.

Kevin O'Leary doit encore rembourser 529 200\$

Les endettés comptent même parmi eux le nouveau chef, Andrew Scheer, qui affiche une dette de 3750\$. Mais puisque sa campagne profite d'un surplus de 63 500\$, son découvert ne semble que temporaire.

Les candidats Tony Clement, Michael Chong, Kellie Leitch et Erin O'Toole n'ont pas encore remis leurs rapports financiers à Elections Canada. Tous ont réclamé un délai supplémentaire et doivent maintenant soumettre leurs documents d'ici la fin janvier. Seul M. Chong a répondu aux questions du *Devoir* mercredi, assurant que son budget était équilibré.

Pas d'inquiétude au PCC

Les candidats qui entraînent une dette devront maintenant convaincre les militants conservateurs de leur prêter main-forte en leur versant des dons — la seule façon de récolter des fonds. Ces sommes n'iront pas du coup dans les coffres du Parti conservateur, mais dans ceux des candidats.

Malgré tout, le parti ne s'inquiète pas. Son porte-parole Cory Hann rétorque que la somme totale demeure minime. Rien n'empêche en outre les donateurs de faire un don à un candidat de même qu'à un parti.

Le Parti libéral avait payé les frais d'une course à la chefferie à plusieurs candidats, à la suite de sa campagne de 2006, qui en comptait onze, dont huit qui sont restés jusqu'au bout. Leur dette collective avait atteint 2,5 millions et les aspirants chefs avaient mis plus de six ans à rembourser. Pendant ce temps, les milliers de dollars en dons amassés par les endettés n'allaient pas dans les coffres du parti, ce qui avait grevé les finances du PLC.

Le Devoir



DESMOND BOYLAN ASSOCIATED PRESS

Des touristes passent en décapotable devant la nouvelle ambassade américaine à La Havane. L'an dernier, à l'instar de diplomates canadiens, des employés américains se sont plaints d'«attaques acoustiques» qui leur ont causé des maux mystérieux.

Les « attaques acoustiques » pourraient être des actes criminels, selon Ottawa

Des ressortissants canadiens ont été incommodés par des sons aigus l'an dernier à Cuba

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire
à Ottawa

Le gouvernement canadien n'est toujours pas en mesure de confirmer ce qui a pu incommoder ses diplomates en poste à Cuba et leur famille, l'an dernier. Bien qu'Ottawa n'écarte pas la possibilité que ces possibles «attaques acoustiques» soient le résultat d'un acte criminel, le gouvernement ne peut tirer quelque conclusion que ce soit sur les événements qui ont mené huit ressortissants canadiens à nécessiter des soins médicaux.

De l'aveu même d'un haut fonctionnaire du gouvernement fédéral, le Canada se trouve en terrain inconnu. Car ni les Canadiens ni les Américains — les deux seules délégations à Cuba touchées par ces symptômes mystérieux — n'ont déjà vécu telle situation dans leurs missions à l'étranger.

Des diplomates des deux pays ont rapporté avoir entendu des sons aigus ou ressenti des symptômes étranges comme des étourdissements, des pertes d'équilibre, des maux de tête, de l'insomnie ou des saignements de nez.

Alerté par les autorités américaines, dont les diplomates avaient rapporté quelques cas, le gouvernement canadien a sondé ses propres diplomates à La Havane au mois de mai dernier.

De la vingtaine de familles dépêchées dans la capitale cubaine, dix ont rapporté qu'au moins un membre de leur famille — notamment des mineurs — avait ressenti ce genre de symptômes inhabituels. Ces dix familles rassemblaient vingt-sept personnes, qui ont subi une première batterie de tests en sol canadien.

Dans huit des cas, des examens de suivi ont été nécessaires, mais aucune personne n'a eu besoin d'être hospitalisée et tous ont repris leurs activités normales au bureau ou à l'école depuis, a indiqué le haut fonctionnaire canadien lors d'une séance d'information pour les médias qui a été offerte sous le couvert de l'anonymat.

« Je n'ai vu ce genre de choses dans aucune des missions où j'ai été, les plus barbares comme les plus civilisées »

Frederic de Kerckhove, ex-diplomate canadien

Une seule personne subirait encore des maux de tête.

Mais trois familles ont choisi de quitter La Havane pour rentrer au Canada — dont deux qui avaient rapporté avoir été victimes de symptômes inhabituels.

Enquête toujours en cours

Le gouvernement canadien estime néanmoins que ses diplomates peuvent poursuivre leur travail dans la capitale cubaine. Les effectifs de la mission canadienne y demeurent inchangés. La majorité des cas ont été déclarés au mois de mai 2017. Deux autres personnes ont rapporté chacune avoir ressenti des ondes de pression au mois d'août puis au mois de décembre.

Le ministère des Affaires étrangères n'a cependant toujours pas d'explication. La Gendarmerie royale du Canada mène l'enquête, qui évalue notamment si les symptômes ressentis peuvent être psychosomatiques, avoir été causés par le stress ou dus à des causes environnementales — comme l'eau ou l'air ambiant. Rien n'est exclu, a avoué le haut fonctionnaire canadien mercredi.

Les cas canadiens et américains ne sont de surcroît pas identiques: plusieurs Américains ont rapporté avoir entendu un son aigu qui a été suivi de symptômes physiques, mais seul un Canadien a fait état de la même séquence d'évé-

nements. La majorité des ressortissants du Canada ont plutôt entendu un bruit aigu ou bien ressenti des symptômes étranges, mais l'un n'était pas nécessairement accompagné de l'autre.

L'ancien ambassadeur Frederic de Kerckhove est néanmoins convaincu que ces maux ont été causés par une attaque acoustique, bien que le ministère des Affaires étrangères s'abstienne de le dire, faute de preuves. Reste à savoir quelle en était la source.

« Quand nous n'avons pas de réponse définitive [au ministère], nous préférons laisser ça plus vague que précis. Mais j'aurais du mal à croire qu'il s'agit d'autre chose que d'attaques soniques », a fait valoir l'ex-diplomate au *Devoir*.

À l'instar du gouvernement canadien, il confirme qu'il s'agit d'une nouvelle forme d'agression diplomatique.

« Je n'ai vu ce genre de choses dans aucune des missions où j'ai été, les plus barbares comme les plus civilisées », a-t-il relaté, lui qui a été ambassadeur en Russie, en Indonésie, en Égypte, et haut commissaire au Pakistan.

Pas de risque pour les vacanciers

Aucun touriste ayant séjourné à Cuba n'a fait état de symptômes inhabituels, selon Ottawa. Le gouvernement n'a donc pas diffusé d'avertissement pour les vacanciers.

Du côté des États-Unis, 24 diplomates américains et leur famille ont rapporté avoir été affectés. Et 18 touristes affirment avoir ressenti des symptômes étranges.

Les diplomates américains et canadiens ne sont pas logés dans des complexes diplomatiques. Les résidences de leurs familles sont dispersées à divers endroits de La Havane. Ce qui complique l'enquête des deux gouvernements, qui peinent à recouper les incidents et leurs circonstances. Le gouvernement américain a rapatrié la majeure partie de son personnel et leurs proches en septembre.

Le Devoir

Vente de blindés : Daniel Turp remporte une première manche

L'ex-député tente de faire invalider un contrat de 15 milliards entre le fabricant et le régime saoudien

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire
à Ottawa

L'ex-professeur Daniel Turp a gagné la première manche dans sa bataille contre Ottawa pour faire invalider la vente de véhicules blindés légers à l'Arabie saoudite. La Cour fédérale a conclu que sa cause pouvait aller de l'avant car elle n'est ni « redondante » ni nécessairement vouée à l'échec.

Le constitutionnaliste et ex-député bloquiste puis péquiste, aidé par une poignée de ses étudiants en droit de l'Université de Montréal, tente de faire invalider un contrat d'une valeur estimée à 15 milliards liant le manufacturier ontarien General Dynamics Land Systems (GDLS) au régime saoudien.

Le nombre de véhicules blindés légers (VBL) que l'entreprise doit fournir n'a pas été divulgué, bien que certains parlent de milliers.

Le contrat a été approuvé par le gouvernement conservateur, mais ce sont les libéraux de Justin Trudeau qui ont délivré en avril 2016 les premiers permis d'exportation.

M. Turp a tenté une première fois — en vain — de faire invalider ces permis au motif qu'Ot-

tawa ne s'était pas acquitté de son obligation légale de s'assurer que le matériel ne serait pas utilisé contre des civils.

La Cour fédérale a tranché en janvier dernier qu'Ottawa avait fait les vérifications nécessaires. La Cour s'était appuyée sur un mémo secret fourni par Affaires mondiales Canada concluant après analyse qu'il n'y avait pas de risque pour les civils saoudiens.

Mais cette assurance a volé en éclats l'été dernier quand des photos ont prouvé que les VBL canadiens ont été utilisés par le régime contre les civils lors du siège de la ville d'Awamiyah. L'ambassade saoudienne à Ottawa a reconnu ces faits.

M. Turp tente donc à nouveau de faire invalider les permis d'exportation sur la foi de ce dernier développement. Ottawa voulait faire invalider cette seconde démarche parce qu'elle ne « présente aucune chance de succès, qu'elle est redondante et qu'elle constitue ultimement un abus de procédure ». C'est cette tentative que le juge Luc Martineau a rejetée mardi.

« La cause d'action en 2017 n'est pas la même qu'en 2016 », écrit le juge, qui ajoute plus loin que « les paramètres ont indéniablement changé depuis l'autorisation ministérielle de 2016. Comme la ministre refuse de suspendre ou d'annuler les licences d'exportation délivrées à GDLS, il in-

« La volonté d'Ottawa d'empêcher la poursuite démontre à quel point on était mal à l'aise avec le recours »

Daniel Turp, professeur de droit à l'UdeM

combera à cette Cour d'effectuer une évaluation de la raisonnable de la nouvelle décision de la ministre lors d'une audition de fond.

Le juge rappelle que la première cause consistait à s'assurer que le gouvernement avait fait les vérifications nécessaires avant de délivrer les licences d'exportation. La nouvelle cause consiste à déterminer si le refus du gouvernement d'annuler les licences, sachant que les véhicules blindés ont été utilisés contre des civils, « constitue une décision déraisonnable ».

M. Turp a indiqué qu'il accueille « avec un enthousiasme certain » cette décision. « La volonté d'Ottawa d'empêcher la poursuite démontre à quel point on était mal à l'aise avec le recours. »

La ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, avait annoncé l'été dernier qu'elle réviserait le dossier après que Riyad eut reconnu avoir utilisé des VBL canadiens contre des civils. La conclusion de cette révision — si elle a été menée à terme — n'a jamais été rendue publique.

« Le flou existe », se plaint d'ailleurs M. Turp. Il se félicite que le juge ne se soit pas laissé arrêter par ce flou et ait accepté d'aller de l'avant avec la cause. Le bureau de M^{me} Freeland n'a pas répondu à nos questions.

La première cause de M. Turp a par ailleurs été portée en appel et une décision est imminente.

En soirée, Affaires mondiales Canada a fait parvenir une réaction écrite dans laquelle il est indiqué que « le Canada s'attend à ce que l'utilisateur final de toutes les exportations respecte les conditions d'utilisation finale précisées dans les permis d'exportation délivrés » et que « le Canada a précisé directement au Royaume d'Arabie saoudite que ses opérations de sécurité doivent respecter les droits internationaux de la personne ».

Le Devoir

Lire aussi • Rendre des comptes. L'éditorial de Manon Cornéliier. Page A 6

ACTUALITÉS

Chat échaudé...

MICHEL DAVID



Au printemps dernier, le premier ministre Couillard avait cru faire un bon coup en accédant à la demande des organismes qui réclamaient la création d'une commission d'enquête sur la discrimination systémique et le racisme. L'opposition du PQ et de la CAQ démontrerait leur penchant pour l'intolérance et l'exclusion.

L'Ontario avait fait un exercice semblable un an plus tôt et tout le monde s'était entendu pour le qualifier de succès. Tout naturellement, M. Couillard avait cru que ce qui était bon ailleurs au Canada devait nécessairement l'être au Québec.

On connaît la suite. L'affaire a fait boomerang et c'est son gouvernement qui s'est vu reprocher de vouloir faire le procès de la société québécoise. À tort ou à raison, plusieurs y ont vu un facteur important de la cuisante défaite libérale à l'élection partielle dans Louis-Hébert, dont le PLQ ne s'est pas encore remis.

Le premier ministre en a rapidement tiré les leçons et a viré à 180 degrés. Celle qui avait orchestré ce cafouillage, Kathleen Weil, a été mutée aux Relations avec la communauté anglophone, et la consultation prévue a été remplacée par un forum éclair sur les problèmes d'employabilité des immigrants, lequel avait toutes les apparences d'une sortie de secours.

Il y a quelques mois, M. Couillard aurait peut-être accueilli avec enthousiasme la proposition du Conseil national des musulmans canadiens (CNMC), qui a demandé au gouvernement fédéral d'instituer une « Journée nationale d'action contre l'islamophobie », qui coïnciderait avec le premier anniversaire de la tuerie à la grande mosquée de Québec, le 29 janvier 2017. Chat échaudé craint cependant l'eau froide.

Encore une fois, le PQ et la CAQ sont contre, pour les mêmes raisons qui avaient motivé leur opposition à la commission sur la discrimination systémique et le racisme. Et, sans surprise, Québec solidaire y est de nouveau favorable.

Bien sûr, il y a des islamophobes au Québec, comme partout en Occident, mais il y a aussi un ras-le-bol de la culpabilisation collective

Au bureau du premier ministre, on ne ferme pas la porte, mais on préfère réfléchir davantage avant de prendre officiellement position. « Tout ça est en analyse chez nous », a expliqué son porte-parole. À huit mois et demi de l'élection générale, est-ce bien avisé de donner aux partis d'opposition l'occasion de relancer un débat dont le PLQ ne peut rien espérer de bon? Même si elle risque d'être un jour invalidée par les tribunaux, on estime au gouvernement que l'adoption de la loi sur la neutralité religieuse de l'État permettra de maintenir le couvercle sur la marmite jusqu'au 1^{er} octobre. Libre au PQ ou à la CAQ de rouvrir le dossier s'ils sont appelés à former un gouvernement.

Si Ottawa accepte d'instituer une Journée nationale d'action contre l'islamophobie le jour anniversaire de la tuerie à la grande mosquée, François Legault ne manquera pas de crier à *Québec bashing* et il y a fort à parier qu'un grand nombre de Québécois penseront la même chose. « Il s'agit du geste intolérable d'une seule personne et non pas celui d'une société entière. Les Québécois sont ouverts et accueillants, ils ne sont pas islamophobes », peut-on lire dans le communiqué diffusé par la CAQ.

En sérieux recul dans l'électorat francophone, Jean-François Lisée ne voudra certainement pas abandonner ce terrain à son rival caquiste. La députée de Taschereau, Agnès Maltais, a donné un coup de semonce en brandissant l'épouvantail islamiste par excellence, Adil Charkaoui. Bref, le risque de récupération politique est dangereusement élevé.

Bien sûr, il y a des islamophobes au Québec, comme partout en Occident, mais il y a aussi un ras-le-bol de la culpabilisation collective. Ceux qui font la promotion d'une Journée nationale d'action contre l'islamophobie sans doute bien intentionnés, mais leur initiative pourrait avoir l'effet inverse de celui qu'ils recherchent.

Personne ne nie la nécessité de garder vivant le douloureux souvenir de la tragédie de Québec, qui a bouleversé l'ensemble de la société québécoise, mais il serait malheureux que cela contribue à aviver les tensions plutôt qu'à les apaiser. L'idée n'est certainement pas de provoquer un autre de ces psychodrames qui ont déjà fait suffisamment de tort au Québec et à tous ceux qui l'habitent au cours des dernières années.

Le mieux est souvent l'ennemi du bien. Déjà, une Journée internationale de lutte contre l'islamophobie est célébrée le 10 décembre dans plusieurs pays. Cela n'empêche nullement de commémorer le drame de Québec le 29 janvier et de manifester notre solidarité envers la communauté musulmane, mais il serait irresponsable de précipiter les choses. Sur une question aussi délicate, il vaut mieux laisser le temps au temps. A Québec, on connaît bien le concept du fruit qui doit encore mûrir. Quelqu'un devrait l'expliquer à la ministre du Patrimoine, Mélanie Joly, avant qu'elle ne commette une nouvelle sottise.

mdavid@ledevoir.com

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Pas de passe-droit pour les amis

Tous les cadeaux devraient être évalués selon les mêmes critères, dit Mary Dawson

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

L'amitié n'a rien à faire dans la Loi sur les conflits d'intérêts, estime la commissaire sortante Mary Dawson. Selon elle, le concept est trop flou et surtout, superflu. Il devrait en être retiré.

L'ex-commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique — dont le mandat s'est terminé lundi — comparait en comité parlementaire pour discuter de son rapport déposé juste avant Noël sur les vacances du premier ministre sur l'île privée de l'Aga Khan. La Loi interdit aux titulaires de charges publiques de recevoir des cadeaux, mais elle prévoit une exception lorsque le cadeau provient d'un ami. Justin Trudeau avait invoqué cette exception pour justifier son voyage, mais la commissaire Dawson a déclaré que l'Aga Khan n'était pas un ami véritable. Elle a donc conclu que M. Trudeau avait violé quatre dispositions de la Loi.

« Je ne pense pas qu'il soit utile d'avoir cette exception dans la Loi, a expliqué M^{me} Dawson aux députés présents. D'aucune manière le fait d'être ami ne soustrait systématiquement quelqu'un à l'application de l'article 11 de la Loi [celui interdisant les cadeaux pouvant « raisonnablement donner à penser » qu'ils ont été donnés pour influencer]. Le vrai test devrait être celui de savoir si le cadeau a été donné dans le but d'influencer. Cette exception pour les amis crée de la confusion. »

« Ce n'est pas nécessaire d'avoir des pénalités parce que la mauvaise publicité fait assez mal »

Mary Dawson

« Si on n'avait pas cette exception, a-t-elle ajouté, dans la plupart des cas, un cadeau donné par un ami ne serait pas raisonnablement perçu comme étant donné pour influencer. L'ajout de cette exception crée un fardeau qui n'est pas nécessaire. Sans compter que c'est insultant! Ce n'est pas sympathique pour M. Trudeau d'avoir à dire que l'Aga Khan n'est pas un ami. Il l'aimait! » M. Trudeau a d'ailleurs publiquement réitéré qu'il considérait l'Aga Khan comme un ami, même si M^{me} Dawson a déterminé que les deux n'avaient jamais eu de contacts significatifs au cours des 30 dernières années.

Le député du NPD Nathan Cullen a indiqué après la rencontre qu'il approuvait totalement cette recommandation de la commissaire sortante. « Cela ressemble à une faille qui permet à des titulaires de charge publique d'obtenir des bénéfices qu'ils n'auraient pas s'ils n'étaient pas élus. » Le conservateur Peter Kent s'est montré plus circonspect, plaidant que « l'argument contraire devrait aussi être entendu » avant de prendre une décision.

Mary Dawson a soutenu devant les députés que malgré l'absence de sanction pour les violations commises par M. Trudeau, « la loi a fait ce qu'elle avait à faire »: le blâme public a amené le premier ministre à s'engager à faire valider à l'avenir tous ses projets de vacances par le futur commissaire. Après sa comparaison, elle a déclaré aux journalistes que « ce n'est pas nécessaire d'avoir des pénalités parce que la mauvaise publicité [découlant d'une violation] fait assez

mal ». Elle a par contre qualifié de « malheureuse » la décision de M. Trudeau d'accepter ce voyage.

Quant à savoir si M. Trudeau devrait rembourser les coûts de sécurité encourus à cause de son voyage, M^{me} Dawson s'y oppose. Même si M. Trudeau était allé dans un autre endroit ne posant pas problème, « ces coûts auraient été subis quand même ». « Il ne devrait pas être prisonnier de cela. Même les politiciens de premier plan doivent être autorisés à prendre des vacances une fois de temps en temps. »

Fiducie sans droit de regard

La comparaison de M^{me} Dawson a été l'occasion de revenir sur le cas du ministre des Finances Bill Morneau et le fait qu'il n'a pas eu à placer ses actions de l'entreprise familiale dans une fiducie sans droit de regard parce qu'il contrôlait celles-ci de manière « indirecte », par le truchement d'une société. M^{me} Dawson a déjà recommandé dans le passé que cette distinction soit abolie. Toutefois, elle a indiqué mercredi qu'une nuance devrait être envisagée.

Exiger de tout détenteur de charge publique qu'il place ses avoirs dans une fiducie sans droit de regard serait « un peu draconien ». « Je pense qu'il devrait y avoir un « test de conflit d'intérêts » pour les personnes d'un certain niveau. » M^{me} Dawson a par ailleurs exposé les limites de la fiducie. « Si vous possédez 100% de vos avoirs dans une seule entité et les placez dans une fiducie sans droit de regard, que pensez-vous qu'il y a dans la fiducie? Vous savez! Alors, on a besoin de mesures additionnelles. »

Le Devoir



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

« Le vrai test devrait être celui de savoir si le cadeau a été donné dans le but d'influencer. Cette exception pour les amis crée de la confusion. »

Mary Dawson

MARIJUANA

Québec respectera l'autonomie des villes

Les municipalités pourront interdire toute consommation de cannabis dans les lieux publics

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Correspondante parlementaire à Québec

Les municipalités du Québec qui le souhaitent pourront interdire la consommation de la marijuana dans les lieux publics, ce qui risque de conduire les locataires vers une quête complexe d'endroits où griller un joint.

Les associations de propriétaires québécois ont fait leur nid il y a déjà des mois: elles réclament le droit d'interdire la consommation de cannabis dans les logements, même lorsque la substance sera légalisée.

Or voilà que s'élèvent aussi les voix des maires de Saint-Jérôme et de Saint-Jean-sur-Richelieu, qui demandent que la consommation de la marijuana — sous toutes ses formes — soit interdite dans l'espace public.

« On doit avoir une position franche et précise de Québec et notre recommandation est de n'autoriser aucune consommation de cannabis dans les lieux publics », a déclaré Stéphane Maher au *Devoir*. « Nous, ce qu'on dit, c'est: vous voulez consommer du cannabis, faites-le chez vous, il n'y a pas de problème. Mais donnons-nous le temps d'avoir une réflexion intellectuelle et, peut-être plus tard, si nous voulons appliquer des assouplissements, nous pourrions le faire. »

Le maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, Alain Laplante, résume: « La marijuana doit être traitée comme l'alcool et non pas comme le tabac. » Au cabinet de la ministre déléguée à la Santé

publique, Lucie Charlebois, on confirme que les villes auront le loisir d'aller de l'avant avec ce type de réglementation si elles le souhaitent. « Il est possible pour les municipalités d'interdire de fumer du cannabis dans d'autres lieux que ceux qui seront prévus dans la loi provinciale. Les municipalités et villes peuvent être plus restrictives [que Québec], mais ne peuvent pas l'être moins », a fait savoir l'attachée de presse Alexandra Régis.

Ni dehors ni à la maison?

La situation pourrait cependant devenir complexe pour les locataires, qui risquent de se voir interdire le droit de fumer du cannabis à la maison. Tant l'Association des propriétaires du Québec (APQ) que la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ) réclament le droit de modifier les baux afin d'interdire aux locataires de fumer de la marijuana dans leurs logements.

Où iront donc fumer les consommateurs de marijuana de Saint-Jérôme ou de Saint-Jean-sur-Richelieu? « On prend [la question] exactement de la façon inverse », a répondu le directeur des affaires publiques de la CORPIQ, Hans Brouillette. « Laissez-nous le dernier refuge qu'un être humain a: sa demeure », a-t-il dit, en reprochant au maire Maher d'enlever un problème des lieux publics pour le pousser dans les logements. « [Dans un parc], je peux marcher et m'éloigner [de la fumée]. Par contre, si j'ai des enfants dans leur chambre et que l'odeur se propage, je ne peux pas les réveiller et les emmener

dans le parc », a aussi déclaré le président de l'APQ, Martin A. Messier.

Son association a déjà recommandé à ses membres d'envoyer des avis de modification de bail — en même temps que les renouvellements — afin de retirer la possibilité, pour les locataires, de fumer du cannabis à la maison. « Il y a un risque de contestations judiciaires, donc on demande au gouvernement de permettre aux propriétaires de faire le choix de permettre ou non la consommation de cannabis dans leurs logements », a résumé M. Messier.

Au Québec, Stéphane Maher et Alain Laplante ne sont pas seuls à souhaiter interdire la consommation de cannabis dans les espaces publics. *Le Journal de Chambly* a rapporté en décembre que cette ville ne permettra pas la consommation de marijuana « dans les espaces publics ni près des lieux fréquentés par des jeunes ». L'Ontario et le Nouveau-Brunswick ont aussi annoncé que la consommation de cannabis sera interdite dans les lieux publics.

Une légère ligne de fracture se dessine cependant entre l'approche des maires Maher et Laplante et celle de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Les premiers souhaitent une approche « mur à mur », une directive de Québec qui s'appliquerait à l'ensemble des municipalités. L'UMQ souhaite plutôt que les villes — dont elle valorise l'autonomie — choisissent « les règlements qu'elles souhaitent adopter, et qui peuvent être différents d'une municipalité à l'autre », a déclaré son président, Alexandre Cusson.

Le Devoir

Police autochtone : Goodale met fin à l'incertitude

Ottawa — Le gouvernement fédéral versera 291 millions sur cinq ans aux corps de police autochtones et inuits qui craignent de ne plus pouvoir assurer un service. Le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, a annoncé mercredi une bonification dans le budget fédéral pour permettre à une vingtaine de corps policiers autochtones du Québec de poursuivre leurs activités après le 31 mars 2018. Ceux-ci dépendent du Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN), subventionné par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, qui arrivera alors à échéance. Après avoir obtenu des signaux favorables du gouvernement québécois, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) avait lancé un cri du cœur en décembre pour inciter le gouvernement fédéral à bouger.

La Presse canadienne

Deux individus arrêtés pour vol de souffleuses à neige

Québec — Deux hommes ont été arrêtés dans la nuit de mardi à mercredi à Québec pour vol et recel de plusieurs souffleuses à neige. Vers 00h40, le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) a répondu à un appel d'un citoyen concernant des vols de souffleuses qui se trouvaient dans un entrepôt de la rue Galvani, dans le secteur de Sainte-Foy. Les suspects ont été suivis par le plaignant, qui avait appelé la police au préalable. Les policiers ont procédé à l'arrestation des deux suspects âgés de 24 ans, qui doivent faire face à des accusations de vol et de recel de plus de 5000\$. Au moment de l'arrestation, l'un des deux individus se trouvait en possession de stupéfiants.

La Presse canadienne

AbTronic mis à l'amende pour ses fausses « vertus »

Les slogans vantant de fausses « vertus » viennent de coûter 350 000\$ et l'interdiction de promouvoir ses appareils « AbTronic » à l'entreprise Thane Canada. Le Tribunal de la concurrence a conclu une entente de consentement avec l'entreprise réprimandée pour avoir contrevenu à l'article 74 de la Loi sur la concurrence du Canada. L'entreprise a été mise à l'amende pour avoir prétendu que ses stimulateurs musculaires entraînent « des pertes de poids et une amélioration de la silhouette, sans diète ni exercices », peut-on lire dans la décision. D'après le tribunal, les prétentions fausses ou trompeuses étaient parfois accompagnées d'avis de non-responsabilité contredisant les mérites des appareils, mais dont la portée était insuffisante pour renverser l'impression générale du public.

La Presse canadienne

Vol à Paris pour « plus de 4 millions d'euros » de bijoux

Paris — Cinq hommes ont réalisé mercredi un spectaculaire braquage en volant pour « plus de quatre millions d'euros » de bijoux dans le célèbre palace parisien du Ritz, avant que trois d'entre eux ne soient interpellés. Vers 18h30, le groupe a pénétré dans l'hôtel, situé sur la très chic place Vendôme, en plein cœur de Paris. Ils se sont emparés des bijoux exposés derrière des vitrines avant de prendre la fuite. Selon une source policière, leur butin était de « plus de quatre millions d'euros ». Trois des braqueurs présumés ont été interpellés, mais deux malfaiteurs restent en fuite. Le parquet de Paris a ouvert une enquête de flagrance pour vol commis avec arme et en bande organisée, selon une source judiciaire.

Agence France-Presse

UNIVERSITÉ LAVAL

Les chercheurs en sciences sociales dénoncent une vague de propos haineux

AMÉLI PINEDA

Les chercheurs en sciences sociales de l'Université Laval affirment être devenus la cible de propos haineux et violents lorsqu'ils font des interventions publiques.

Dans une lettre ouverte publiée jeudi sur les plateformes numériques du *Devoir*, 103 professeurs de la Faculté de sciences sociales de l'établissement d'enseignement supérieur lancent un appel à la dénonciation de la haine.

« Depuis quelques années [...], certains chroniqueurs et leurs lecteurs et auditeurs s'évertuent à émettre des propos haineux et des violences verbales peu subtiles aux chercheurs universitaires qui, en

prenant la parole dans l'espace public québécois, assument leur responsabilité sociale en éclairant scientifiquement des enjeux sociaux sensibles tels que la misogynie et l'homophobie, et des tensions liées à l'immigration et à la religion, ou encore le racisme, l'islamophobie et autres formes de radicalisations violentes ou menant à la violence », écrit le regroupement.

Leur sortie publique a été motivée par un incident visant une chercheuse en décembre dernier après une conférence donnée dans le cadre d'un colloque sur le vivre-ensemble organisé par la Faculté de sciences sociales de l'Université Laval. Dans les jours suivants, des propos haineux visant la chercheuse ont circulé.

« Ce n'est pas un incident isolé. Beaucoup de collègues qui se prononcent sur des sujets délicats comme l'homophobie ou l'islamophobie s'attirent des propos haineux et violents », explique Abdelwahed Mekki-Berrada, signataire de la lettre et professeur titulaire au Département d'anthropologie.

Le groupe de professeurs affirme avoir interpellé le gouvernement du Québec, le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada ainsi que le Conseil de presse du Québec.

« Notre but n'est pas de montrer du doigt un individu, un média ou un journaliste en particulier, parce que nous pensons que nous sommes de-

vant un problème de fond. On assiste souvent à une banalisation de la haine et, dans ce contexte, nous nous demandons s'il est possible que le vivre-ensemble survive », souligne M. Mekki-Berrada.

Les professeurs appellent le Conseil de presse du Québec à multiplier ses messages préventifs concernant la diffusion de propos haineux ou menaçants dans les médias. Ils demandent aux ministres de condamner les menaces qui visent les chercheurs. Ils demandent aux instituts de recherche d'être vigilants et de soutenir les chercheurs lorsqu'ils sont exposés à ces types de discours.

Le Devoir

Le Centre culturel islamique de Québec se mobilise contre l'itinérance

ISABELLE PORTER

à Québec

Après être intervenus dans la métropole, des organismes musulmans se mobilisent, cette fin de semaine, pour venir en aide aux itinérants de Québec qui ont fait face à un hiver particulièrement rude jusqu'à présent.

« Vous et moi, on se plaint de l'hiver, mais on se plaint un peu le ventre plein parce qu'on a un toit sur la tête », a résumé en entrevue l'imam Hassan Guillet.

L'an dernier, M. Guillet avait livré un sermon remarqué lors de la cérémonie en l'honneur des victimes de la fusillade. « Nous allons bientôt commémorer la fusillade à la grande mosquée et, comme citoyens québécois de confession musulmane, on a été très touchés de la solidarité que la société québécoise a manifestée lors de ces événements tragiques, et c'est la moindre des choses de retourner la gentillesse. »

M. Guillet doit prononcer vendredi un prêche spécial au Centre culturel islamique de Québec afin d'enjoindre aux musulmans de Québec de faire des dons. Les fonds ainsi amassés seront ensuite versés au refuge Lauberivière, de Québec.

Comme à Montréal

L'activité est coordonnée par l'organisme Islamic Relief Canada, qui a organisé une activité du même genre dans la métropole la fin de semaine dernière en réaction à la vague de froid. On avait alors distribué des « trousseaux d'hiver », des manteaux et des repas chauds aux itinérants en collaboration avec la Mission Old Brewery.

L'imam Guillet dit jouer le rôle d'« ambassadeur » pour cet organisme. Lorsqu'on lui fait remarquer que la température s'annonce beaucoup plus clémente au cours des prochains jours, l'imam répond que le projet avait démarré en pleine vague de froid et qu'ils « annoncent une tempête samedi ». Il ajoute que les manteaux qui seront donnés serviront bien un jour, si ce n'est pas en fin de semaine.

Quant à savoir s'il s'agit d'une manière pour les organismes musulmans d'améliorer leur image et d'apaiser certaines tensions, l'imam rétorque que « ce n'est pas l'objectif », mais que « si ça aide des gens à mieux comprendre, tant mieux ».

Chez Lauberivière, on confirme que des représentants d'Islamic Relief Canada « ont appelé pour donner un coup de main ».

Selon le directeur Éric Boulay, l'aide offerte se compare à celle d'autres fondations et entreprises qui soutiennent l'organisme et viennent sur place donner du temps. « Les bénévoles doivent apporter des vêtements chauds et vont servir le repas du dimanche. D'autres donneront des mitaines et des tuques à l'entrée. »

Ce n'est pas la première fois, dit-il, que des organisations musulmanes font des dons à Lauberivière, mais l'ampleur de l'aide est plus grande cette fois-ci, a-t-il signalé.

Le Devoir



SAMMY JO HESTE ASSOCIATED PRESS

Solliciter l'hippocampe pourrait éviter aux porteurs du gène défectueux de développer la maladie d'Alzheimer.

SANTÉ

Certains porteurs du gène défectueux ne développeront pas la maladie d'Alzheimer

PAULINE GRAVEL

Dans le *Journal of Alzheimer's Disease*, des chercheurs montréalais montrent qu'il est possible de distinguer parmi les personnes porteuses d'un gène qui prédispose à la maladie d'Alzheimer celles qui échapperont à cette pathologie implacable de celles qui la développeront dans les années à venir.

Cette méthode de prédiction pourrait ainsi permettre d'intervenir de façon précoce sur celles qui sont les plus à risque d'en souffrir afin de retarder, voire prévenir son apparition.

Certains personnes se sont suicidées après avoir appris qu'elles étaient porteuses du gène de l'ApoE4, une variante du gène ApoE (apolipoprotéine E), qui triple le risque de développer la maladie d'Alzheimer, voire le multiplie par douze chez les personnes porteuses de deux copies de l'ApoE4.

En collaboration avec des collègues du Centre de recherche en neuropsychologie et cognition de l'Université de Montréal, l'équipe de Véronique Bohbot de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas a découvert que parmi des porteurs de ce gène qui étaient en parfaite santé physique et cognitive, une certaine proportion avaient un cerveau parfaitement normal, alors que les autres présentaient une atrophie de l'hippocampe et du cortex entorhinal adjacent.

M^{me} Bohbot voit là un signe qui permettrait de distinguer les porteurs du gène défectueux qui ne développeront pas la maladie d'Alzheimer, car

des études antérieures, au cours desquelles des personnes ayant au départ de légers troubles cognitifs ont été suivies pendant cinq ans, ont montré que les personnes qui avaient développé la maladie d'Alzheimer au terme de l'étude étaient celles qui présentaient justement une atrophie de l'hippocampe et du cortex entorhinal cinq ans plus tôt.

« Comme nos patients étaient en meilleure santé que ceux de cette dernière étude, on peut donc imaginer que ceux qui ne présentaient aucune atrophie de l'hippocampe et du cortex entorhinal ne l'auront pas développé

Cette méthode de prédiction pourrait permettre d'intervenir de façon précoce sur les personnes les plus à risque

dans dix ans, mais il faudrait que j'obtienne le financement pour le vérifier et le confirmer », avance la scientifique.

Solliciter l'hippocampe

Dans leur étude, les chercheurs de Montréal ont également découvert les porteurs du gène ApoE4 qui étaient âgés de 60 à 75 ans mais en parfaite santé à des tests visant à estimer la stratégie de navigation qu'ils utilisaient spontanément dans la recherche d'un objet situé dans un environnement virtuel.

Ils ont alors remarqué que ceux dont le cerveau était tout à fait normal faisaient appel à la mémoire spatiale pour s'orienter dans l'espace. Ils se servaient des repères visuels présents

dans l'environnement pour dresser dans leur tête une carte du trajet qu'ils devaient emprunter pour atteindre l'objet.

« Cette stratégie sollicite l'hippocampe et favorise l'augmentation du volume de matière grise en son sein », précise M^{me} Bohbot.

Par contre, les personnes dont l'hippocampe et le cortex entorhinal étaient atrophiés utilisaient une tout autre stratégie de navigation dite de stimulus-réponse qui ne requiert pas la contribution de l'hippocampe, mais qui est pilotée par les noyaux caudés, une autre structure cérébrale qui induit une navigation en pilote automatique, « comme lorsque nous empruntons toujours le même chemin pour aller de la maison au travail et que nous arrivons à destination en pensant à tout autre chose qu'au trajet ».

« L'hippocampe et les noyaux caudés se font compétition. Quand l'hippocampe est gros, les noyaux caudés sont petits et inversement », explique M^{me} Bohbot, qui a également découvert en 2012 qu'au cours de la vie et avec l'expérience, les gens utilisent de plus en plus les noyaux caudés au détriment de l'hippocampe.

Risque

Alors que 85% des enfants de 8 ans utilisent principalement leur hippocampe, seulement 35% des personnes de 60 à 75 ans en bonne santé font appel à cette structure du cerveau.

« Vous et moi, on se plaint de l'hiver, mais on se plaint un peu le ventre plein »

L'imam Hassan Guillet

Le Devoir

ACTUALITÉS



Natacha Van Themsche, du Bureau de la sécurité des transports du Canada, a expliqué mercredi que l'appareil Mitsubishi MU-2B pose des défis aux pilotes.

ÉCRASEMENT D'AVION AUX ÎLES DE LA MADELEINE

Le pilote a pris trop de risques et de mauvaises décisions

L'accident a coûté la vie à l'ex-ministre Jean Lapierre et à six autres personnes

MARCO FORTIER

L'avion avait une « trajectoire sinieuse » lors de l'approche vers la piste d'atterrissage. Il volait trop haut, trop vite, et finalement trop lentement. En moins de dix secondes, tout a basculé: l'appareil a plongé vers la droite et s'est écrasé dans un champ, entraînant dans la mort sept personnes, dont l'analyste politique Jean Lapierre et quatre membres de sa famille.

Une série de manœuvres du pilote a mené à cette tragédie survenue le 29 mars 2016 aux îles de la Madeleine, conclut le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST).

Le pilote a pris des risques et a tenté de faire atterrir l'appareil malgré une approche « non stabilisée », indique le BST dans son rapport publié mercredi.

Ce type de difficulté à l'approche est relativement commun, déplore la présidente du BST, Kathy Fox. Elle estime que les pilotes doivent abandonner l'approche et faire reprendre de l'altitude à leur appareil dès que les conditions d'un atterrissage réussi ne sont pas réunies.

« Nous avons vu un trop grand nombre de ces approches non stabilisées mener à des accidents tragiques », a dit la présidente du BST, mercredi à Montréal.

Décisions funestes

Le rapport ne mentionne aucune « erreur » de pilotage, mais ce sont néanmoins les décisions du pilote qui ont mené à l'accident, selon le BST.

Le pilote, Pascal Gosselin, et un instructeur de vol assis à ses côtés, Fabrice Labourel, ont aussi péri dans l'accident. M. Labourel était venu donner un coup de main au pilote et apprendre comment manœuvrer l'appareil — un bimoteur turbopropulsé Mitsubishi MU-2B — pour lequel il n'était pas qualifié.



Une série de manœuvres du pilote a mené à cette tragédie survenue le 29 mars 2016 aux îles de la Madeleine, conclut le Bureau de la sécurité des transports du Canada.

Pascal Gosselin comptait 2500 heures de vol, dont 125 heures à bord d'un avion MU-2B — et 100 heures sous la supervision d'un commandant de bord. Il n'avait piloté un MU-2B que 4 heures dans le dernier mois, et 20 heures dans les 90 derniers jours.

« Il est peu probable que le pilote ait suffisamment mis en pratique ses compétences et procédures de vol pour assurer sa compétence à titre de commandant de bord d'un MU-2B en exploitation monopilote dans les conditions du vol à l'étude », indique le rapport du BST.

Le pilote et son passager-pilote ont eu des « conversations sexuelles et à du harcèlement sexuel », ce qui a entraîné un « risque accru de distraction ». Pascal Gosselin informait constamment son passager des procédures de vol à un moment où il avait déjà une charge de travail élevée, note le BST.

Lors de l'approche, le pilote a pris une série de décisions qui ont mené à l'écrasement

de l'avion. Il a d'abord modifié son plan d'approche pour retarder l'approche de la descente. L'avion s'est retrouvé trop haut et volait trop vite par rapport au plan de descente.

« Le pilote a eu moins de temps à sa disposition pour terminer ses listes de vérification tout en surveillant la vitesse, l'altitude et le taux de descente, ce qui a ainsi augmenté sa charge de travail », note le BST.

L'appareil a eu une « trajectoire sinieuse », puis a ralenti au point d'approcher la vitesse de décrochage. Le pilote a alors mis les gaz à pleine puissance, « à faible vitesse et à basse altitude, ce qui a déséquilibré l'appareil et provoqué un abrupt roulement à droite et la chute rapide de l'avion ».

« Le pilote n'était probablement pas préparé pour ce déséquilibre causé par une application de puissance. Bien qu'il ait réussi à remettre les ailes à l'horizontale, l'aéronef volait trop bas pour qu'il puisse effectuer un rétablissement

avant de percuter le relief », poursuit le rapport.

Un défi pour les pilotes

« Le MU-2B est un appareil de haute performance, qui présente des défis à piloter, spécialement à basse vitesse et en particulier lors d'applications soudaines de la puissance moteur », a dit Natacha Van Themsche, du BST.

Ce modèle d'avion a été impliqué dans quatorze accidents, dont dix mortels, entre les années 2002 et 2005 aux États-Unis, note le BST. L'Administration fédérale de l'aviation américaine a décrété une formation obligatoire pour les pilotes du MU-2B — formation que Pascal Gosselin avait suivie.

Depuis, trois autres accidents de MU-2B sont survenus en Amérique du Nord, dont celui ayant coûté la vie à Jean Lapierre et à quatre membres de sa famille.

Le chroniqueur vedette et ex-ministre fédéral se rendait aux îles de la Madeleine pour assister aux funérailles de son père. Sa femme, Nicole Beauhieu, ainsi que ses frères Marc et Louis et sa sœur Martine ont péri dans l'accident.

Boîte noire

Le BST souligne qu'un enregistreur de vol artisanal, installé par le pilote même s'il n'y était pas obligé, a grandement aidé à l'enquête. Pascal Gosselin avait modifié un téléphone intelligent pour enregistrer les conversations de bord et les données de navigation.

Le coroner Martin Clavet, qui a aussi enquêté sur cet accident, recommande de son côté l'installation d'un « système de détection d'angle d'attaque » pour aider les pilotes lors de « vols à basse vitesse ou de décrochage imminent, afin d'éviter la perte de contrôle de l'avion ». « Ces décès accidentels étaient évitables », conclut le coroner.

Le Devoir

TRAGÉDIE DE LAC-MÉGANTIC

Il ne s'agit pas du procès de la MMA, rappelle le juge Dumas

STÉPHANIE MARIN
à Sherbrooke

« Soyez assurés que personne n'a cessé de penser aux gens de Mégantic », a déclaré le juge Gaétan Dumas après avoir lu ses directives au jury mercredi, au procès criminel sur le déraillement de train à Lac-Mégantic, lors duquel 47 personnes ont perdu la vie.

Il a tenu à adresser ces mots aux victimes de la tragédie.

Le juge Dumas a donné mercredi durant toute la journée ses instructions aux jurés, les avertissant qu'ils doivent rendre des verdicts sans sympathie ni préjugé envers les accusés, et sans tenir compte de l'opinion publique.

Le jury est désormais confiné pour toute la durée de ses délibérations secrètes.

Cette ultime étape du procès doit débiter jeudi matin au palais de justice de Sherbrooke.

Les jurés devront se prononcer sur la culpabilité des trois accusés, le chef de train Thomas Harding, le contrôleur ferroviaire Richard Labrie et le directeur des opérations de la Montreal, Maine & Atlantic (MMA) au Québec, Jean Demaitre.

Ils ont tous trois plaidé non coupables aux accusations de négligence criminelle causant la mort de 47 personnes.

Les verdicts possibles sont les suivants:

les trois hommes peuvent être reconnus coupables ou non coupables de négligence criminelle causant la mort.

Dans le cas de Thomas Harding, deux autres verdicts peuvent être prononcés: conduite dangereuse d'un équipement ferroviaire causant la mort et conduite dangereuse d'un équipement ferroviaire. Il s'agit d'infractions incluses dans celle de négligence criminelle.

Le 6 juillet, au petit matin, un convoi de 72 wagons de pétrole brut s'était mis en mouvement sans intervention humaine et avait dévalé la pente menant à Lac-Mégantic, explosant et rasant une partie du centre-ville de cette petite municipalité de l'Estrie.

Le juge Dumas, de la Cour supérieure, a offert mercredi ses directives — très détaillées et simultanément en français et en anglais.

Il a rappelé au jury qu'il doit rendre ses trois verdicts en se basant uniquement sur la preuve présentée dans la salle d'audience.

« Vous devez examiner la preuve et rendre votre décision sans préjugé, crainte ou sympathie. Vous ne devez pas tenir compte de l'opinion pu-

blique », a souligné le magistrat, dans cette affaire qui a fait les manchettes et qui a été suivie partout au pays.

Les verdicts doivent aussi être unanimes, a-t-il expliqué.

Le juge Dumas a aussi insisté sur une chose qu'il juge importante: il ne s'agit pas du procès de l'entreprise ferroviaire MMA, qui exploitait le train, ni de celui de ses dirigeants.

Il s'agit du procès des trois hommes accusés d'avoir été négligents de façon individuelle et indépendante entre le 4 et le 6 juillet 2013, a souligné le magistrat.

La MMA subira son procès criminel ultérieurement dans cette affaire.

Le juge a aussi détaillé certains principes du droit criminel: les accusés sont présumés innocents et c'est la Couronne qui a le fardeau de la preuve et qui doit démontrer leur culpabilité hors de tout doute raisonnable.

Les trois accusés n'ont pas à démontrer qu'ils sont innocents, a poursuivi le juge Dumas. En fait, ils n'ont rien à prouver. De son côté, la Couronne n'a pas à démontrer que les trois hommes avaient l'intention de tuer les 47 victimes.

Le jury est désormais confiné pour toute la durée de ses délibérations secrètes

Comme il s'agit d'accusations de négligence criminelle, elle n'a qu'à prouver que leur comportement — leurs actes ou leurs omissions — constituait un écart marqué et important par rapport à celui d'une personne raisonnable occupant le même poste et se trouvant dans les mêmes circonstances.

Bref, pour être reconnus coupables, les accusés doivent avoir omis de faire quelque chose qu'ils avaient le devoir d'accomplir — et par cela, avoir montré une insouciance déréglée ou téméraire à l'égard de la vie d'autrui, comme les habitants de Lac-Mégantic. Il faut aussi que leur comportement ait causé la mort des 47 personnes, a expliqué le juge Dumas.

Pas besoin que leurs actions ou omissions soient la seule cause des décès, a dit le juge. Mais cela « doit au moins être un facteur contributif ».

Alors qu'ils étaient quatorze jurés tout au long du procès, seulement douze rendront un verdict. Deux personnes ont été pignées au hasard mercredi soir et sont rentrées chez elles.

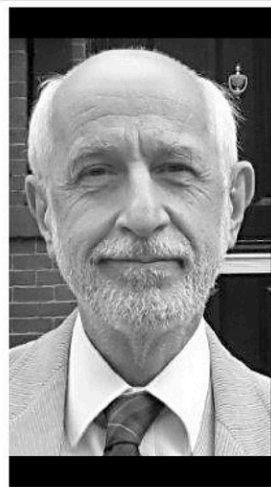
La Presse canadienne

Harcèlement: Concordia annonce des mesures

Aux prises avec une vague d'allégations d'inconduite sexuelle au sein de son département d'études anglaises, l'Université Concordia a annoncé mercredi trois mesures concrètes, dont un examen du climat actuel dans tous les secteurs de l'établissement montréalais. Le recteur de l'université, Alan Sheppard, a par ailleurs indiqué que

l'établissement avait lancé une enquête sur les allégations de Mike Spry, un ancien étudiant en littérature et blogueur, qui a publié un texte où il fait état de divers comportements précis, assimilables à des agressions sexuelles et à du harcèlement sexuel, dont il a été témoin. La direction rencontrera cette semaine des étudiants, des professeurs et des membres du personnel. L'Université se dit prête à imposer s'il y a lieu des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au congédiement.

La Presse canadienne



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Sudoku

par Fabien Savary

1			4					
5	8							
7	9		8	3		4	5	
2		5						
8			1		6			
			2	4				3
				1	9			
		1	4					6
	6				2		5	

Niveau de difficulté : DIFFICILE

3801

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

7	6	4	5	2	9	3	8	1
1	5	8	4	3	7	2	9	6
3	9	2	8	1	6	7	4	5
8	1	9	2	5	4	6	7	3
2	3	6	7	9	8	5	1	4
5	4	7	3	6	1	9	2	8
6	8	3	9	4	2	1	5	7
4	2	1	6	7	5	8	3	9
9	7	5	1	8	3	4	6	2

3800

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

ÉDITORIAL

PREMIER BUDGET PLANTE

Promesse non tenue

Le premier budget de l'administration Plante ne tient pas ses promesses. Les dépenses augmenteront plus vite que l'inflation en 2018.



BRIAN MYLES

Avec un peu de pouvoir de persuasion, on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres. Ainsi, la mairesse de Montréal, Valérie Plante, juge qu'elle a respecté sa promesse de ne pas hausser les taxes au-delà de l'inflation, en dépit d'une augmentation moyenne de 3,3% pour les immeubles du secteur résidentiel et de 3% dans le secteur non résidentiel.

La cible anticipée d'inflation pour 2018 est de 2,1%. Explication? La hausse de la taxe générale est limitée à 1,9%, ce qui est inférieur à l'inflation, se targue l'administration Plante. En additionnant les hausses de la taxe d'eau (1,1%) et de la taxe locale dans les arrondissements (0,3% en moyenne), le portrait se précise.

Les partisans de Projet Montréal jugeront sans doute que M^{me} Plante et le président du comité exécutif, Benoit Dorais, ont respecté leur promesse. Les citoyens montréalais, qui verront leur fardeau fiscal global augmenter, ne seront peut-être pas du même avis, surtout dans les arrondissements les plus touchés par les hausses: Rosemont-La Petite-Patrie (5,6%), Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (5,4%) et Outremont (4,5%). Trêve d'arguties. Dans son programme, Projet Montréal avait pris des engagements explicites de «réaliser son programme sans hausser les taxes au-delà de l'inflation», l'expression «taxe» étant utilisée dans son sens large.

Ce budget en est un de transition, avec toutes les zones d'incertitude que cela comporte. Le budget de 5,47 milliards de dollars est en hausse de 5,2% par rapport à 2017, un bond substantiel. En excluant des dépenses liées à des ententes particulières avec Québec, notamment en ce qui a trait aux régimes de retraite, la hausse du budget serait de 2,7%, a expliqué M. Dorais. En banalisant la hausse des taxes (l'équivalent d'un café par jour, a-t-il dit), M. Dorais a surtout fait preuve d'un manque de sensibilité à l'égard des propriétaires locatifs qui perdent au change. Comment arriveront-ils à éponger la hausse des taxes, et à entretenir leurs immeubles, en sachant que le Québec exerce un contrôle strict sur le coût du loyer?

Quoi qu'il en soit, ce premier budget est annonciateur d'une vision expansionniste des affaires municipales. M^{me} Plante et M. Dorais ont tour à tour insisté mercredi sur le désir des Montréalais d'obtenir des services de qualité. Il leur faudra bien dénoncer la dépendance de la Ville de Montréal à l'égard des taxes foncières (68% des revenus) et revendiquer à Québec de nouvelles sources pérennes de revenus.

L'administration Plante sera-t-elle en mesure de contrôler les dépenses à long terme? La bureaucratie montréalaise, pour l'instant contrôlée, nécessite une constante surveillance. La masse salariale globale est de 2,33 milliards en 2018, en hausse de 1,36% (ce qui est en deçà de la cible d'inflation). Le poids de la rémunération globale sur le budget passe par ailleurs de 44 à 43%.

En 2018, les dépenses en sécurité publique (police, incendies et sécurité civile) grimperont à un milliard, soit 18,7% du budget. Après le service de la dette et le transport en commun, la police est la troisième principale source de dépenses (647 millions). C'est toujours un paradoxe, puisque la criminalité connaît une tendance historique à la baisse.

En raison d'un contexte économique favorable, Montréal préserve sa marge de manœuvre, et c'est le plus important. À 7,3%, le taux de chômage est à son plus bas en 30 ans. L'économie montréalaise va bien, le revenu disponible par habitant est en progression. Le moment est propice pour augmenter les dépenses, d'autant plus que les Montréalais ont donné les coudées franches à M^{me} Plante le 5 novembre.

VENTE D'ARMES À L'ARABIE SAOUDITE

Rendre des comptes

Il y a un an, la Cour fédérale déclarait raisonnable la décision d'Ottawa d'accorder à General Dynamics les permis nécessaires à la vente de véhicules blindés légers à l'Arabie saoudite. Un «élément de preuve significatif» était l'absence d'incidents où Riyad aurait utilisé les armes canadiennes contre sa population. Un argument qui ne tient plus la route depuis l'été dernier. Le gouvernement refuse pourtant de bouger.

Il ne s'en est jamais expliqué, mais il devra le faire, nulle part ailleurs qu'à la Cour fédérale. Débouté en janvier, le professeur de droit Daniel Turp s'est à nouveau tourné vers elle après que le *Globe and Mail* a révélé, en juillet, que l'Arabie saoudite utilisait des véhicules militaires de fabrication canadienne pour réprimer la minorité chiite.

Au gouvernement qui voulait tuer l'affaire dans l'œuf, l'estimant redondante, le juge Luc Martineau, de la Cour fédérale, a répondu mardi que les faits avaient changé, qu'une nouvelle question méritait d'être entendue sur le fond. Ce n'est plus l'attribution des permis qui est en cause, mais le fait que ces mêmes permis n'aient pas été annulés ou suspendus par le ministre à la lumière des nouveaux faits.

La décision du juge Martineau est plus que bienvenue. Le gouvernement sera finalement obligé de fournir les documents et preuves nécessaires pour juger de la justesse ou non de ses décisions, lui qui s'esquive aux Communes, là où il devrait rendre des comptes. La transparence promise dans ce dossier n'est pas au rendez-vous et on ne sait toujours rien de l'enquête annoncée dans la foulée des révélations du *Globe* par la ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland. A-t-elle eu lieu? Quelles en sont les conclusions?

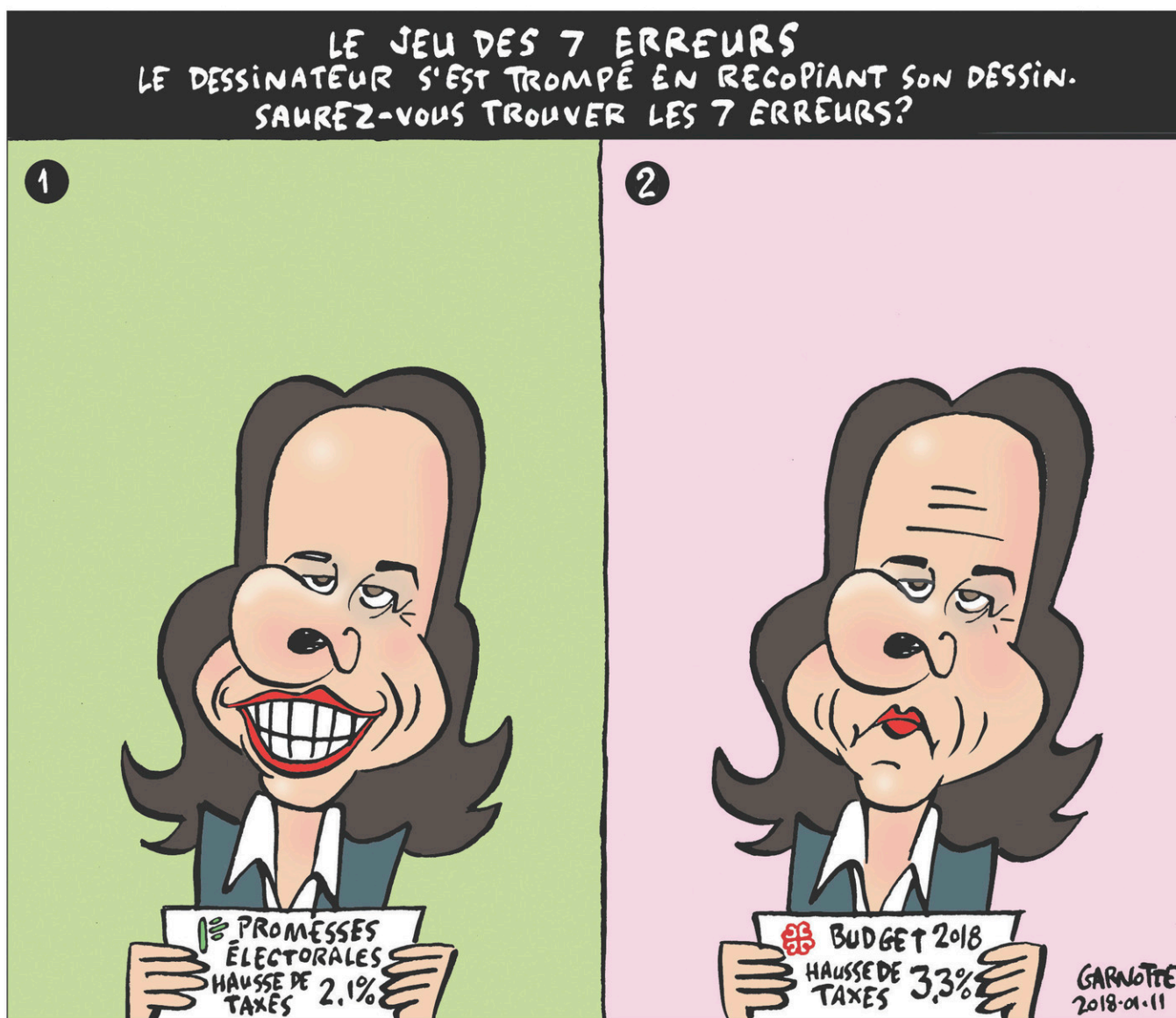
Ces dernières expliquent-elles l'inaction actuelle face à un pays, faut-il le rappeler, affichant un des pires bilans en matière de respect des droits de la personne? M^{me} Freeland s'était engagée à agir si les faits dévoilés par le *Globe* se révélaient exacts. Or, au début du mois d'août, l'ambassade saoudienne au Canada affirmait au *Globe* que Riyad avait le droit «d'utiliser son matériel militaire pour combattre des groupes terroristes d'Awamiyah afin de protéger les civils». Le village d'Awamiyah est le centre nerveux de la dissidence chiite et, au cours de la dernière année, il a été assiégé et dévasté sous des tirs à l'arme lourde.

Les licences d'exportation doivent être révoquées. Si le gouvernement pense le contraire, qu'il s'explique sans attendre, car il est profondément regrettable qu'un citoyen se tourne vers les tribunaux pour obtenir des réponses auxquelles la population a droit.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoint PAUL CAUCHON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Hashtag mirages

Elle n'avait pas fini de livrer son discours senti et flamboyant que déjà le hashtag #Oprah2020 se propageait comme une traînée de poudre. Il n'était pourtant nullement question de présidence des États-Unis. Pas grave. Le mouvement #MeToo? *Been there, done that*, comme dirait l'autre. Parce qu'on est en 2018. Parce qu'on avance. Parce que ce monde est tellement plus digeste quand on le rêve...

Ce n'était pourtant pas rien, ce discours d'Oprah Winfrey — dimanche soir aux Golden Globes — sur la presse malmenée en ces temps de corruption et de malversations, sur la place des prolétaires comme Rosa Parks, qui ont lutté pour la justice à l'heure où les hommes s'en tiraient presque toujours indemnes, sur la voix des femmes de toutes les sphères de la société qui ont décidé de se faire entendre et dont «*the time is up*». Mais tous ces mots semblaient déjà passés comme un feu d'artifice au moment où la milliardaire a terminé son discours avec cette phrase punch et scintillante, qui pourrait bien devenir le thème de son éventuelle campagne présidentielle: «*A new day is on the horizon!*»

Cela m'a fait penser à quel point nous carburons comme jamais à l'image et aux mots-clés. À quel point une seule petite phrase échappée peut être montée en épingle et devenir le scandale du jour. À quel point une carrière ou une réputation

peut être anéantie dès lors qu'une icône — âgée et potentiellement sénile, pourrait-on croire — laisse tomber une phrase malheureuse qui est ensuite citée hors contexte. Nous vivons à l'heure du clip, de la réaction à chaud, de la question qui tue, de l'égoportrait érigé en roi, de la bien-pensance déguisée en vertu.

Et si c'étaient les mirages — bien plus que la guerre ou les problèmes d'environnement — qui finissaient par nous tuer?

Robert Campeau
Montréal, le 9 janvier 2018

La déconvenue de CIBL

Membre et ex-d.g. de CIBL, j'ai assisté à une AGA [assemblée générale annuelle] où bon nombre de producteurs bénévoles se sont heurtés à une porte close... parce qu'ils avaient omis de renouveler à temps le paiement de leur carte de membre. Ils y venaient pour débattre du virage pris par le directeur général de l'époque, virage qui avait eu pour effet de vider la station de ses producteurs pour remplacer le contenu essentiellement par de la radio en «*canne*»... avec le résultat qu'on connaît.

Mais ce n'est pas la seule cause de la déconvenue de cette station communautaire. Une autre cause est le cadeau empoisonné de l'édifice du 2-22 par le gouvernement Charest. Cadeau de Grec parce que découlant de la seule tenure comprise par ce gouvernement:

la propriété privée en condo. Or les coûts y ont explosé, engloutissant la quasi-totalité des revenus autonomes de la station. Il aurait sans doute été plus sage de créer une propriété collective sous forme de coop où CIBL aurait été l'un des membres-locataires. D'autres raisons profondes sont aussi derrière cette crise touchant la nature même de la station.

Il est évident que l'arrivée du numérique, dont maintenant les «*iTunes* ou *Spotify*», charbarde complètement l'écoute de la musique. Or la spécificité de CIBL, c'est qu'elle comprenait plusieurs radios en une seule. Ainsi, un soir de semaine on pouvait y suivre des producteurs amateurs du jazz, le soir suivant se détacher des musiques du monde d'un Yves Bernard, etc. CIBL incarnait toutes ces radios rêvées et réalisées par des centaines de producteurs bénévoles. On y a fait place nette d'un seul geste alors qu'au contraire, on aurait dû s'emparer d'Internet pour ainsi y démultiplier la portée de la station. Que faire maintenant? Eh bien, d'abord renouer avec la mission même de la station en ouvrant la porte à l'apport des producteurs. Mieux! Offrir à l'auditoire des canaux spécialisés sur Internet, tant pour la musique que pour l'information, animés par ce qui a toujours fait la force de CIBL: ses bénévoles.

Pierre-Alain Cotnoir
Le 9 janvier 2018

L I B R E O P I N I O N

Les suites de #MeToo

ISABELLE BOISCLAIR
Professeure de littérature et d'études culturelles à l'Université de Sherbrooke

La vague de #MeToo, dit-on, a changé la donne. On l'espère fortement, malgré les ressacs inévitables que toute vague engendre. Cela dit, on espère aussi — et surtout — qu'elle permettra aux femmes de se sentir enfin légitimes de revendiquer ce à quoi elles ont droit. Non pas seulement, donc, de crier haut et fort et de dénoncer les cas de harcèlement et d'agression sexuelle, ce qu'il faut bien sûr continuer de faire, mais également de revendiquer un espace exempt de domination masculine, partout, en tout temps.

Et ça, ça implique que chacune se donne le pouvoir de soulever tout commentaire sexiste, même ceux qui n'ont pas trait à notre personne, mais qui concernent l'organisation d'un projet, d'une politique, d'une programmation... Ça veut dire montrer du doigt, pour que tout le monde voie, telle injustice, ou encore prévenir telle conséquence que telle action aura sur les femmes. Ça veut dire de ne pas avoir peur d'indiquer à un collègue que son cours est organisé autour des réalités masculines, historiquement dominantes; de lui rappeler que la domination historique n'est pas

inévitable: l'histoire est sans cesse soumise à la réécriture. En d'autres mots: ça implique de dire à voix haute ce qui, jusqu'à maintenant, se disait tout bas, entre femmes seulement. Il n'enseigne que le cinéma, la littérature, la dramaturgie ou la peinture des hommes; il m'a coupé la parole et a fait comme si je n'avais rien dit; il a rejeté du revers de la main la proposition de conférencière que je lui ai soumise.

Sujets légitimes

Les femmes sont des sujets légitimes. Elles ont le droit de parler et de dire ce qui ne fait pas leur affaire: qu'il n'y a que des hommes à la direction de l'entreprise, que le C.A. est composé d'une majorité d'hommes, que tel colloque n'accorde pas suffisamment de place aux femmes, que le travail accompli par cette femme est complètement passé sous silence. Il est vrai que, lorsque les femmes sont minoritaires dans un milieu, il est plus facile de ne pas les écouter, de faire comme si on ne les avait pas entendues, de les faire taire... Mais désormais, même les femmes en minorité, travaillant dans des milieux masculins, devraient savoir qu'elles sont appuyées par des milliers d'autres femmes — qui dénoncent, qui rappellent, qui insistent, qui revendiquent. Elles sont de plus

en plus nombreuses celles qui, au cours des cinquante dernières années, ont été sensibilisées aux injustices qui leur sont faites. Et ils sont de plus en plus nombreux, heureusement, à être sensibilisés aussi; en tout cas, aucun ne peut nier, aujourd'hui, avoir entendu les femmes crier — même sur les réseaux sociaux — durant la dernière décennie.

La domination masculine s'exerce à travers le harcèlement et les agressions sexuelles, mais pas seulement là. Elle structure aussi nos environnements. Et cette nouvelle force des femmes, acquise à travers #MeToo, devrait pouvoir autoriser chacune de nous à réclamer ce à quoi nous avons droit: des espaces exempts de sexisme, et ce, pour toutes les femmes, pas seulement les actrices, et pas seulement les plus célèbres, celles qui ont une voix publique. Les femmes ont tout autant que les hommes le droit de circuler librement, de travailler, de parler, de penser, et d'agir dans ces environnements, qui leur appartiennent autant qu'aux hommes.

On souhaite que chacune, dans son milieu de travail, amical ou familial, se sente appuyée pour lever le doigt et attirer l'attention sur telle configuration sexiste. Car désormais, nous savons que nous ne sommes pas seules.

IDÉES

Internet haute vitesse, une occasion pour les municipalités

Le projet Luciole utilise l'effet de levier d'une MRC pour déployer son propre réseau d'accès

LOUIS-CHARLES THOUIN

Préfet de la MRC Montcalm

RÉMY TRUDEL

Professeur à l'ENAP
et ex-ministre des Affaires municipales

Devant la négligence des grands câblodistributeurs de desservir la population des municipalités de petite taille, le gouvernement a décidé de subventionner ces premiers pour qu'ils puissent ensuite garder les profits des abonnements à Internet haute vitesse dans leurs poches déjà profondes.

Une telle boulimie est proprement scandaleuse pour les entreprises qui ont toujours refusé de servir ce qu'ils appellent les petits marchés, dispersés sur tout le territoire rural du Québec.

C'est un peu comme si Maurice Duplessis avait confié l'électrification rurale à des compagnies privées en les subventionnant pour ensuite engraisser leurs profits après avoir fait payer les infrastructures par le gouvernement à même les impôts.

Heureusement, des solutions pour l'accès à Internet haute vitesse existent maintenant pour les municipalités non desservies par les grandes compagnies. En effet, dix municipalités de la MRC de Montcalm dans Lanaudière, avec à sa tête le préfet Louis-Charles Thouin, sont actuellement à déployer le projet Luciole, qui utilise l'effet de levier d'une MRC pour déployer son propre réseau, dont les profits feront, à terme, baisser les taxes municipales.

Avant la décision des ministres Anglade et Coiteux de subventionner les câblodistributeurs, les maires de cette MRC, avec l'appui des compétences de Desjardins, ont décidé de fonder leur propre entreprise de distribution du signal Internet haute vitesse, un projet encore unique au Québec. L'organisme sans but lucratif investira près de 12 millions pour desservir 7600 foyers de sa région. Les contribuables des dix municipalités de la MRC Montcalm n'auront aucun sou à déboursier pour bâtir les infrastructures, les abonnements à Internet suffiront à rembourser le règlement d'emprunt de la MRC. Qui plus est, après une période de cinq ans, les revenus et les profits serviront à réduire le compte des contribuables de la MRC Montcalm.

Des précédents

En fait, le modèle n'est pas entièrement nouveau. En effet, la Ville de Sherbrooke ou encore la petite municipalité de Rouville possèdent leur propre réseau de distribution électrique en lieu et place d'Hydro-Québec, et les profits retournent dans les goussets des contribuables. Ces compagnies municipales bénéficient des interconnexions avec le réseau d'Hydro-Québec. Ce sera le cas pour l'interconnexion avec les grands réseaux de câblodistribution pour les ruraux du projet Luciole, comme l'oblige le CRTC.



TOBY TALBOT ASSOCIATED PRESS

Des solutions pour l'accès à Internet haute vitesse existent maintenant pour les municipalités non desservies par les grandes compagnies.

Plusieurs administrations ont déjà flairé ce modèle d'avenir pour les municipalités de petite taille sur tout territoire du Québec. Dès le début de cette année, elles entendent se familiariser avec les fondements de cette approche, qui représente une occasion unique de bien desservir les populations rurales avec des profits qui retourneront dans les goussets des citoyens. Une rencontre de type webinaire est d'ores et déjà à l'ordre du jour pour inviter les municipalités regroupées dans les 87 MRC du Québec à saisir ce modèle d'économie sociale qui s'est matérialisé dans le projet Luciole pour les dix municipalités de la MRC Montcalm.

Ce modèle participatif d'accès à Internet haute vitesse s'apparente d'ailleurs au modèle de révolution solaire de Brooklyn à New York. Le projet Brooklyn Microgrid est un miniréseau qui alimente des centaines de consommateurs à partir de la production d'électricité par des panneaux solaires de particuliers. Le modèle Luciole pour Internet haute vitesse de Lanaudière pourrait bien s'étendre à la production électrique.

S'il faut se réjouir bien sûr du fait que le gouvernement ait décidé de soutenir des projets d'infrastructures pour l'accès à Internet dans les 14 régions administratives du Québec, pour une première vague de projets totalisant 290 millions, il importe de se demander immédiatement à qui profiteront ces subventions. La ministre Anglade, responsable de ce programme de subventions, aurait aussi avantage à se questionner sur les effets qu'auront ces programmes sur les contribuables municipaux qui bénéficieront de ces services.

Soutenir les municipalités

À défaut de pouvoir exiger des promoteurs qu'une partie des profits dégagés par les subventions du gouvernement puisse aussi bénéficier aux contribuables, la ministre pourrait s'engager à modifier son approche pour les projets à venir. C'est dans ce contexte aussi que le gouvernement, pour sa deuxième vague de projets, devrait confier à des organismes comme la FQM ou l'UMQ le mandat de soutenir les nombreuses municipalités qui seraient en mesure de mettre au point leur projet de

type Luciole sur leur territoire et en faire bénéficier les contribuables municipaux.

Le gouvernement de M. Couillard a reconnu ce besoin des temps modernes pour les communautés rurales du Québec. Ces dernières sont d'avis que le gouvernement devrait également les soutenir, à même son enveloppe de 400 millions dédiée à cette fin, pour qu'elles implantent l'Internet haute vitesse. Le gouvernement ayant reconnu les municipalités comme des partenaires privilégiés, l'implantation des réseaux d'accès à Internet haute vitesse par les municipalités elles-mêmes — comme le montre le projet Luciole dans la région de Lanaudière — offre une occasion concrète pour le ministre Coiteux d'intervenir auprès sa collègue pour passer de l'engagement aux actes.

Contrairement à ceux qui affirment que ces millions pour Internet haute vitesse dans les régions rurales constituent des bonbons à saveur électorale, nous aimons mieux penser qu'il s'agit plutôt d'une réponse qui fait écho à la voix des nombreux députés de tous les partis qui ont répercuté celles de leurs compatriotes ruraux.

Le vote par Internet, une technologie mûre

SERGE PROVENCHER

Ingénieur

Récemment, le directeur général des élections du Québec Pierre Reid proposait aux élus de l'Assemblée nationale d'implanter le vote par Internet au Québec. Pour le DGE, un tel système pourrait aider à résoudre le problème du faible taux de participation comme ce fut le cas aux dernières élections municipales. À la suite des avancées sur le plan technique et des succès de divers systèmes de vote par Internet dans le monde, la proposition du DGE doit être appuyée et concrétisée afin de permettre au Québec d'amorcer la transition d'un système de vote du XIX^e siècle vers un système de vote du XXI^e siècle.

Le Canada est un pays relativement avancé dans ce domaine. Six provinces ont adapté leurs lois afin de permettre le vote par Internet. Le Québec n'en fait pas partie. La ville de Markham, en Ontario, permet le vote par Internet depuis 2003 et, en 2014, 97 municipalités en Ontario offraient la possibilité de voter par Internet. C'est aussi le cas de plus de la moitié des municipalités en Nouvelle-Écosse. En Alberta, l'entrée en vigueur du



ISTOCK

Si un système de vote par Internet a ses particularités, il utilise des technologies connues, qui ont fait leurs preuves et que l'État utilise déjà.

vote par Internet était prévue pour les élections municipales de 2013, mais un problème technique a fait en sorte qu'elle a dû être reportée.

Ailleurs dans le monde, c'est également au niveau municipal ou local que la plupart des systèmes de vote par Internet ont été adoptés. La Lettonie représente le seul exemple d'implantation réussie à l'échelle nationale. Dès 2002, le gouvernement de la Lettonie a décidé de développer le vote par Internet et, depuis 2005, les Lettons peuvent choisir entre le bulletin de vote traditionnel et le vote par Internet aux niveaux local, national ou aux élections européennes.

Diverses instances se sont investies dans ce domaine. Depuis plus de dix ans, l'Organisation de sécurité et de coopération en Europe (OSCE) développe une expertise sur les systèmes de vote par Internet. À l'invitation du gouvernement letton, des observateurs de l'OSCE ont suivi les élections nationales de 2011. Leur rapport suggérait diverses améliorations, qui ont été entérinées par le gouvernement de la Lettonie et mises en place lors des élections de 2015, où les observateurs de l'OSCE étaient également présents. De son côté, le Conseil de l'Europe a établi un ensemble de lignes directrices sur les as-

pects légaux, opérationnels et techniques pour les systèmes de vote par Internet.

Certaines tentatives ont échoué. En 2013, en Norvège, le gouvernement en place envisageait l'implantation du vote par Internet au niveau national, mais l'opposition était farouchement contre. Le gouvernement en place a tergiversé, et ce n'est qu'au printemps 2013 qu'il a autorisé l'utilisation du vote par Internet pour l'automne suivant. Avec si peu de temps, les responsables n'ont pu développer et tester convenablement le système, ce qui a mené à des défaillances.

L'enjeu de la sécurité

L'aspect sécuritaire est l'une des principales inquiétudes invoquées au sujet du vote par Internet. Or des systèmes de vote bien conçus s'inspirent d'approches utilisées avec succès dans d'autres domaines. Les systèmes sécuritaires utilisés aujourd'hui pour effectuer des transactions financières par Internet — paiement de factures, paiement par carte de crédit, dépôts directs, etc. — sont aussi utilisés pour transmettre le vote du citoyen vers le système de vote. Quant au décompte des votes, des systèmes efficaces le font en sauvegardant les votes reçus sur un serveur qui n'est pas connecté à Internet afin de l'isoler du pira-

ge, une technique aussi utilisée par les banques pour conserver une trace des transactions effectuées.

Après une douzaine d'années d'utilisation, aucun problème important n'est apparu lors des élections municipales en Ontario et en Nouvelle-Écosse, ni aux niveaux national ou municipal en Lettonie. Les échecs recensés des différents essais tiennent davantage de la précipitation, comme le cas de la Norvège, de la mauvaise planification ou de choix technologiques douteux. L'approche « par étape » proposée pour le Québec par le DGE reprend celles suivies par les expériences réussies: on commence par un projet-pilote et on déploie plus tard l'outil à plus large échelle.

Les réussites et l'expertise accumulée depuis quinze ans montrent qu'aujourd'hui le vote par Internet a atteint un seuil de maturité qui permet d'envisager son déploiement à large échelle. L'État encourage les citoyens à faire leur déclaration de revenus par Internet, avec tous les renseignements personnels qui y sont contenus. Si un système de vote par Internet a ses particularités, il utilise des technologies connues, qui ont fait leurs preuves et que l'État utilise déjà. De plus, comme le montre la coopération entre

l'OSCE et la Lettonie, le système peut être amélioré une fois mis en place.

Deux avantages principaux sont avancés en faveur d'un système de vote par Internet. Le premier concerne les coûts. Si l'implantation d'un système de vote par Internet à un prix, une fois en place il peut entraîner de substantielles réductions de frais lors de la tenue d'un vote. Et comme le soulignait le DGE, le même système peut servir au niveau municipal et au niveau national. Le second avantage est de faciliter l'acte de voter, qui peut se faire à n'importe quel moment avant la date du scrutin et à partir de chez soi.

Ces deux caractéristiques offrent la possibilité de multiplier le nombre de sujets sur lesquels les citoyens et les citoyennes peuvent se prononcer. Et ici, on parle non seulement de consultation, mais surtout de décision. Dans cette perspective, un système de vote par Internet peut permettre de donner un sens à l'expression « souveraineté du peuple ».

Le vote par Internet sera tôt ou tard une réalité. Les élus de l'Assemblée nationale doivent donner suite à l'initiative du DGE afin de doter le Québec des outils de décision politique du XXI^e siècle.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec) Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle : Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Catherine Papineau (médias); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale : Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux : Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique : Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux arts légers), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS

BUDGET

SUITE DE LA PAGE 1

celle de la taxe d'eau (1,1%), pour un total de 3,3%.

L'extrait de la plateforme électorale de Projet Montréal au sujet des hausses de taxes se lit toutefois comme suit: «Projet Montréal s'engage à réaliser son programme sans hausser les taxes au-delà de l'inflation.»

L'entourage de la mairesse a signalé que dans le premier budget de l'administration de Denis Coderre, les taxes avaient augmenté de 2,8% malgré la promesse de l'ex-maire de limiter le fardeau fiscal des Montréalais à l'inflation (1,7%).

L'administration estime qu'elle devait augmenter la taxe d'eau (après quatre ans de gel) pour tenir compte du rythme accéléré des investissements dans les infrastructures de l'eau. De 150 millions par année, ces dépenses sont passées à 340 millions en 2017 et augmenteront à 500 millions en 2018. «On veut être responsables et on a décidé d'investir massivement dans les infrastructures de l'eau et de ne pas attendre qu'il y ait des fuites, que ça coûte plus cher et de toujours refiler la facture aux générations futures», a expliqué la mairesse.

Dépenses en hausse

La taille du budget fera un bond de 5,2% par rapport à 2017 pour atteindre 5,47 milliards en 2018. Cette augmentation est notamment attribuable à la hausse de 25,2 millions des budgets du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), à la hausse des budgets des arrondissements (24,7 millions) et au coût plus élevé des régimes de retraite.

La contribution de la Ville au transport en commun, versée à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), augmentera aussi de 27,7 millions pour atteindre 574,3 millions.

Selon la mairesse Plante, il s'agit d'un «budget de transition» pour la nouvelle administration, qui entend mettre l'accent sur la mobilité, le développement économique et l'habitation au cours de son mandat qui s'amorce.

Le bureau de la ligne rose du métro promis par la mairesse n'a pas encore été mis sur pied, mais il le sera au cours des prochains mois, et la Ville dispose de la marge financière pour le réaliser, a-t-on précisé.

D'autres promesses, comme les compensations pour les commerçants, la brigade des chantiers et l'abolition des droits de mutation (appelée «taxe de bienvenue») pour les familles ne figurent pas dans le budget. La mairesse a toutefois indiqué que la Ville avait réservé une

somme de 21 millions pour les droits de mutation dans les fonds destinés à l'habitation.

Confiance ébranlée?

L'opposition à l'Hôtel de Ville reproche à l'administration Plante d'avoir manqué de rigueur en ne contenant pas suffisamment les dépenses et l'accuse d'avoir trahi l'une de ses principales promesses électorales avec les hausses de taxes. Le maire de Saint-Laurent, Alan DeSousa, croit que bien des Montréalais n'auraient pas voté pour Valérie Plante s'ils avaient su que celle-ci ne donnerait pas suite à son engagement électoral.

En 2005, le maire Gerald Tremblay avait dû retirer son budget qui comportait des hausses de taxes après avoir reconnu ne pas avoir respecté sa promesse électorale de geler le fardeau fiscal des Montréalais. Le chef de l'opposition, Lionel Perez, n'exclut pas la possibilité de demander à l'administration Plante de faire de même.

«On a décidé d'investir massivement dans les infrastructures de l'eau»

Valérie Plante

M. Perez a aussi déploré que le budget ne comporte aucune mesure compensatoire pour les commerçants affectés par les chantiers de construction et que l'administration n'ait pas appliqué un taux de taxation réduit pour les commerçants: «Ça démontre qu'ils [les membres de l'administration] sont déconnectés de la réalité commerciale, économique ainsi que des résidents de la Ville de Montréal.»

Il croit même que ce budget pourrait nuire à la cote de crédit de Montréal.

En après-midi, au conseil municipal, l'administration a dû répondre aux reproches de l'opposition. Benoit Dorais a répondu aux critiques en disant: «Je ne vois pas en quoi les 118\$ d'augmentation [moyenne] vont faire mal aux Montréalais. Pour les 118\$ qu'ils vont déboursier de plus [...], les Montréalais auront davantage de services. Des services concrets.»

De son côté, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain se dit préoccupée par les hausses de taxes. «Cette décision va à l'encontre de la promesse faite par la mairesse en campagne électorale, ce qui envoie un signal inquiétant», estime son président, Michel Leblanc. «Les contribuables montréalais sont déjà les plus taxés en Amérique du Nord. Il est évident que cette hausse nuit à l'environnement d'affaires et réduit l'attractivité de la métropole pour les entreprises.»

L'Association des propriétaires du Québec digère mal l'augmentation de 3,3%, qui sera difficile à assumer pour les locataires d'immeubles et pénible à refiler aux locataires, dit-elle.

Le budget, qui fera l'objet d'une étude publique en commission dans les prochains jours, sera adopté d'ici la fin du mois de janvier.

Le Devoir

Les taxes en 2018

Voici les augmentations moyennes de l'avis d'imposition dans les différents arrondissements de Montréal

Arrondissement	Résidentiel	Non-rés.
Ahunsi-Cartierville	3,5%	3,0%
Anjou	2,8%	2,2%
CDN-NDG	4,2%	3,5%
Lachine	2,1%	2,9%
LaSalle	0,7%	2,2%
L'île-Bizard-St-Gen.	2,5%	2,8%
Mer.-Hoch.-Maison.	3,7%	2,4%
Montréal-Nord	1,3%	2,3%
Outremont	4,5%	6,3%
Pierrefonds-Roxboro	3,1%	3,6%
Plateau-Mont-Royal	3,2%	4,0%
RDP-PAT	2,8%	3,1%
Rosemont-P.-Patrie	5,6%	4,6%
Saint-Laurent	1,7%	0,9%
Saint-Léonard	1,4%	2,2%
Sud-Ouest	3,4%	4,6%
Verdun	2,4%	3,3%
Ville-Marie	3,2%	3,1%
Villeray-St-Michel-P-Ex.	5,4%	4,2%
Montréal	3,3%	3,0%

5,47 milliards

Le budget est en hausse de 5,2% par rapport à celui de 2017.

118\$

Voilà ce que paiera de plus le propriétaire d'une maison dont la valeur est de 427 524\$.

1,7%

C'est la hausse de taxes que l'administration Coderre avait imposée en 2017.

NEW YORK

SUITE DE LA PAGE 1

se préparer à faire face aux impacts grandissants des bouleversements du climat, dont la montée du niveau des océans, la multiplication des événements climatiques extrêmes et des vagues de chaleur. Et la menace est bien réelle. À titre d'exemple, l'ouragan Sandy, qui a frappé la région en 2012, a coûté plus de 40 milliards de dollars à l'État de New York.

Mouvement américain

Les documents déposés dans le cadre de la procédure judiciaire ne mentionnent pas de montant précis réclamé aux entreprises, mais les «dommages» qui seraient accordés par la justice serviraient directement au financement des mesures prises par la Ville pour lutter contre les conséquences des changements climatiques.

New York n'est pas la première ville américaine à tenter une poursuite contre les pétrolières BP, Chevron, ConocoPhillips, ExxonMobil et Shell. En septembre dernier, San Francisco et Oakland ont lancé des procédures similaires contre les mêmes multinationales et invoquant leur responsabilité dans les changements climatiques, mais aussi pour le financement des mesures d'adaptation des villes.

Les deux villes ont aussi insisté sur le fait que les pétrolières savaient déjà, il y a plus de 30 ans, que les émissions de gaz à effet de serre imputables aux énergies fossiles provoquaient des changements du climat de la planète.

ExxonMobil a toutefois répliqué en lançant une contre-poursuite dans laquelle elle affirme que les démarches de San Francisco et d'autres villes constituent un «abus de pouvoir politique».

Pétrolières mécontentes

Sans surprise, les entreprises visées par la poursuite de New York ont toutes dénoncé la démarche mercredi. «Ce type d'action en justice [...] contre une industrie qui propose des produits sur lesquels nous appuyons tous pour faire fonctionner l'économie et vivre au quotidien n'en est pas une», a dit un porte-parole d'ExxonMobil, en entrevue à l'Agence France-Presse.

Chevron a dénoncé une action «sans fondement factuel ou juridique», qui «ne fera rien pour répondre à la grave question des changements climatiques», tandis que Shell soulignait que le réchauffement devait être traité «par des politiques gouvernementales raisonnables et le changement culturel», et non «par les tribunaux».

Les groupes écologistes ont pour leur part salué l'initiative new-yorkaise. Selon Greenpeace, celle-ci aurait d'ailleurs de «bonnes chances» de réussir, à l'instar des poursuites intentées au cours des dernières années contre les fabricants de tabac.

La tâche s'annonce toutefois très ardue, estime l'avocate Karine Pélouff, directrice générale du Centre québécois du droit de l'environnement. Certes, des organisations comme le Carbon Disclosure Project ont déjà publié des analyses qui démontrent, avec une certaine précision, la «responsabilité historique» des pétrolières pour les émissions de gaz à effet de serre planétaires.

«Il y a donc une assise juridique, selon M^e Pélouff. C'est envisageable, mais ce ne sera pas facile. Et dans le cas des compagnies de tabac, entre le premier recours et la première victoire, il s'est écoulé 42 ans.»

Avocat chez BCF Avocats d'affaires, Shaun Finn souligne pour sa part que ce genre de cause semble complexe, notamment en raison du caractère toujours relativement «préliminaire» des connaissances précises sur les divers aspects des changements climatiques. Il rappelle ainsi que dans une telle action, il faut établir qu'il y a bel et bien eu «faute» de la part des entreprises, mais aussi démontrer le «préjudice» subi et le «lien de causalité».

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

Les banlieues en furie

Les quinze villes liées de l'île de Montréal auront droit à une facture salée de la Ville de Montréal et les maires sont furieux. Ceux-ci ont appris mercredi que la quote-part qu'ils devront verser à Montréal en 2018 augmentera en moyenne de 5,3%. «Nous sommes tous estomacés de la façon dont l'administration Plante a procédé. Sans même nous prévenir, elle a déposé un budget qui aura des conséquences dramatiques pour nous», a commenté Philippe Roy, maire de Mont-Royal

(notre photo ci-contre). La quote-part que sa ville devra verser augmentera de 4,4 millions, soit une hausse de 9,8%.

Le maire de Montréal-Ouest, Beny Masella, qui préside l'Association des maires de banlieue, affirme que les municipalités n'avaient reçu aucune indication de ce qu'ils attendaient: «On pensait qu'avec la nouvelle administration, les choses changeraient, mais ce n'est pas le cas.»

Toutes les villes qui ont déjà fait leur budget devront

ajuster leurs prévisions. Et comme le poids des banlieues au conseil d'agglomération est insuffisant, les maires n'auront d'autre choix que d'assumer les conséquences des décisions budgétaires de l'administration Plante. «Le problème, c'est la gouvernance de l'agglomération. C'est comme si les citoyens de nos villes n'avaient pas le droit de vote», estime Philippe Roy. L'Association envisage d'interpeller le gouvernement au sujet du système de gouvernance de l'agglomération.



GUIDES

SUITE DE LA PAGE 1

originaire d'Alberta et vivant à Montréal, et la Nord-Irlandaise Rachel McCrum, dont c'était le premier automne à Montréal.

En déambulant près du marché Jean-Talon, Rachel McCrum se souvient qu'il y avait là autrefois, avant l'établissement du marché en 1933, le Shamrock Lacrosse Club. Ce stade avait été construit par la communauté irlandaise de Montréal. On sait que la crosse est un sport hérité de la tradition amérindienne. Or, dans les années 1880, la Ligue de crosse interdite aux Amérindiens de jouer dans son association. Plus d'un siècle plus tard, Moe Clark, qui a des origines crieuses, rappelle que, dans cette langue, le mois d'octobre est la lune des feuilles tombantes. Le mois de septembre est la lune du vol vers la maison, pour les oies, les colibris et les papillons. Le mois de novembre, quant à lui, est celui du gel. Jonathan Lamy parle, quant à lui, de l'hiver comme de la saison choisie pour se tourner vers son intérieur, loin du tumulte et plus près de la création.

On arrive à Winnipeg par la voix de la poète Katherena Vermette, sur la rivière Rouge au confluent de la rivière Assiniboine. Lorsqu'ils y sont arrivés, les autochtones sauteaux y ont

d'abord trouvé des piles de cadavres d'Assiniboines et de Cris, tous morts de la petite vérole. Établis sur les lieux, qu'ils appelaient «le paradis», les Sauteaux ont ensuite été poussés vers le nord par les colons britanniques et par l'expansion de la ville de Winnipeg.

Aux côtés de Katherena Vermette, le poète écossais Harry Giles attire l'attention sur un monument de Winnipeg érigé en l'honneur des «Selkirk Settlers», ces colons écossais pauvres dépossédés de leurs terres et recrutés par Thomas Douglas, comte de Selkirk, pour peupler les terres des environs de la rivière Rouge. Ce monument a d'ailleurs un seul autre jumeau identique, en Écosse. Pour Giles, ce monument est en fait une offense à la mémoire de ces colons, dont la migration a été au départ causée par une injustice.

Où les langues se croisent

C'est avec la pluie que l'on atterrit à Vancouver, sur Rain, un poème de Susan Telfer: «Parfois, j'ai envie d'être la pluie que je maudis, pour tomber dans la tasse de mon amoureux, et étancher sa soif» (traduction libre). La poète Dina Del Bucchia y rencontre Deanna Rodger et Dean Atta, du Royaume-Uni. Pour Deanna Rodger, la poésie est d'abord une occasion de recherche. Au sujet de ses performances, Dean Atta explique que c'est un peu comme enlever ses vête-

ments en public et s'interdire de les remettre...

À Toronto, on emboîte le pas à la poète canadienne Dionne Brand, qui y vit depuis 47 ans, et à l'Anglaise Vahni Capildeo, dans un quartier multiethnique autour de Bloor Street, où les langues se croisent sans se comprendre. Ici, on parle le coréen; là, l'hindi; plus loin, l'ukrainien; et enfin, l'espagnol. Les deux poètes se réjouissent de la dimension humaine des maisons de ce quartier qui n'a pas encore été envahi par les gigantesques tours, produit des booms immobiliers, d'où on voit les passants, tout au-dessous, comme de petits robots. La Britannique Vahni Capildeo a pour sa part découvert Toronto à travers la prose d'Austin Clarke. L'écrivain y dépeint une ville d'hiver, monochrome, où tout se situe entre le noir et le blanc. Dionne Brand raconte par ailleurs qu'à Londres, une ville qu'elle ne connaissait pas, elle se retrouvait, en raison de la structure, de l'architecture répandue par l'Empire britannique. Toronto, constatent les poètes, est aussi une ville tranquille, où on entend moins les klaxons, les voix humaines. «C'est la présence du silence, plutôt que l'absence de silence.» Vahni Capildeo a d'ailleurs remarqué que les Britanniques, contrairement à d'autres peuples, n'ont pas l'habitude de s'interrompre entre eux quand ils parlent.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com